

Table des matières

- Editorial de J.-P. Boudine p 1
- **Message important de l'AURDIP** p 2
- Attaque meurtrière de la flottille de la liberté. Une fois de plus le droit international a été violé p 2
- A cinq heures de Paris p 3
- Lettre de Anne-Marie Faucon coresponsable des Cinémas Utopia à Frédéric Mitterrand p 4
- Carte Blanche : La Belgique, complice de crimes de guerre ? p 5
- «I like the idea of a boycott because it's so all-American» p 7
- Informations utiles p 12

Editorial de J.-P. Boudine

L'éditorial du journal « Le Monde » du 9 juin est titré «[Ne boycottons pas les artistes israéliens!](#)». La parution d'un tel article constitue presque en soi un événement. Le journal « Le Monde », arbitre impartial et impavide par définition, lance un mot d'ordre : « Ne boycottons pas ! ». Le quotidien se lance dans la bataille. Mesurons le terrain parcouru en quelques semaines. Il y a peu, la presse jugeait plus habile de taire tous les aspects de la campagne BDS. L'éditorial commence par dresser une liste d'initiatives d'artistes qui, en effet, ont décidé d'annuler leurs spectacles en Israël, ou de prendre des initiatives dans le même sens, celui du boycott. Cette

liste est impressionnante, même si elle ne touche que le domaine artistique. Il apparaît que l'impact de la campagne est croissant. Hélas, ce n'est que la réponse à de nouveaux crimes, toujours plus odieux, réponse d'autant plus nécessaire, d'autant plus urgente.

L'éditorial du « Monde » invite à ne pas boycotter car ce serait « contre-productif ». On doit alors poser la question : Qu'est-ce qui est « productif » ? Qu'est-ce qui a fait progresser le respect des droits des palestiniens, dans les soixante dernières années, et particulièrement depuis la formation du gouvernement israélien de droite et d'extrême droite ? Où sont les progrès ? Où sont les négociations ? Aujourd'hui, il paraît que le Hamas n'est pas fréquentable, mais hier, le Hamas n'était pas sur le devant de la scène et c'est Yasser Arafat qui ne constituait pas « un interlocuteur ».

Le journal du soir nous dit que beaucoup d'artistes israéliens sont « du bon côté ». C'est possible. C'est certain. Mais qu'est-ce que cela change ? Est-ce qu'ils sont entendus, depuis soixante ans et spécialement depuis les agressions contre le Liban, contre la bande de Gaza, contre la flottille de solidarité ? Ont-ils pu freiner les meurtres, les bombardements, les assassinats, le vol des terres, le détournement de l'eau, la colonisation ?

De nombreux « blancs », artistes ou non, étaient opposés au régime d'apartheid, et favorable au boycott du régime de Pretoria, qui a vaincu l'apartheid. De nombreux [artistes et citoyens israéliens sont favorables au Boycott](#).

Le boycott, culturel ou autre, est naturel et justifié. Israël ne vit qu'avec l'aide du monde occidental.

Ne pas boycotter, c'est prendre sa part des crimes commis par ce gouvernement.

Jean-Pierre Boudine est Enseignant et Secrétaire de l'[AURDIP](#)

Message important de l'AURDIP

Ces derniers mois l'[AURDIP](#) a co-signé trois lettres - deux publiées dans notre dernier bulletin, le troisième reproduit ci-dessous - avec nos partenaires européens: [BRICUP](#) (UK), [CUNCAP](#) (Espagne), et le [studio allo Diritto e libertà accademica dans Palestina](#) (Italie). Au mois de Septembre prochain, l'AURDIP se propose de les inviter ainsi que d'autres comités européens à Paris, pour discuter d'un cadre plus systématique pour la coordination des initiatives universitaires BDS. La réunion est prévue pour le week-end du 25-26 Septembre 2010, et nous espérons être rejoint par un ou plusieurs représentants de PACBI pour une réunion publique le soir du 25 Septembre, organisée conjointement avec d'autres organisations du réseau BDS-France.

Nous comptons sur votre soutien! Vous pouvez nous aider de trois façons:

- En faisant une contribution financière. Nous avons besoin de fonds pour financer les frais de nos invités, ainsi que pour l'ensemble de nos activités, des réunions publiques, l'impression des dépliants et de l'ensemble des dépenses de la campagne. Vous pouvez effectuer un don (ou vous acquitter de votre cotisation, voir p. 12) par virement bancaire :

Domiciliation: La banque postale, centre financier
75900 Paris cedex 15

Numéro de compte: 5593484E020

IBAN: FR58 2004 1000 0155 9348 4E02 029

BIC: PSSTFRPPPA

ou en envoyant un chèque au :

Trésorier de l'AURDIP, CICP, 21 ter rue Voltaire 75011
Paris

- (Pour les Parisiens) en aidant à organiser la réunion de Septembre. Nous avons surtout besoin de bénévoles pour la réunion publique du 25 Septembre. Merci de prendre contact avec Michael Harris, harris@math.jussieu.fr, pour plus d'informations.

- (Pour les Provinciaux) en organisant un comité local AURDIP dans votre ville. Merci de prendre contact avec Jean-Pierre Boudine jean-pierreboudine@orange.fr.

Attaque meurtrière de la flottille de la liberté. Une fois de plus le droit international a été violé

Suite aux meurtres de militants de la flottille de la liberté par l'armée israélienne, l'[AURDIP](#), [BRICUP](#) et [CUNCAP](#) ont adressé la lettre ci-jointe à

- José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne ;

- Catherine Ashton, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ;

- Jerzy Buzek, Président du Parlement Européen.

L'AURDIP se réjouit de la [déclaration de M. Buzek sur l'attaque de la flottille en route pour Gaza](#).

**

Nous, universitaires inquiets de 3 pays européens, exprimons notre consternation et notre écœurement suite à l'assaut du commando israélien en Méditerranée. Le tir de munitions réelles sur les bateaux en route pour Gaza constitue un acte de piraterie dans les eaux internationales. En dépit des allégations israéliennes, les bateaux dont la cargaison avait été vérifiée par les autorités turques avant leur départ ne transportaient pas d'armes ; ils transportaient une aide humanitaire comprenant des médicaments, des fournitures médicales et des matériaux de construction dont la population de Gaza est privée par le blocus israélien.

De nombreuses personnes ont été tuées ou blessées lors de l'assaut – sans qu'il soit possible au moment où nous écrivons d'en connaître le nombre exact. Un black-out des informations a été imposé à la presse israélienne et internationale. Il est impossible d'entrer en contact avec les survivants de l'assaut. Comme lors de l'opération Plomb Durci, Israël craint les médias et a écarté les journalistes. Cette agression meurtrière dirigée contre des centaines d'activistes non violents venus du monde entier pour condamner et rompre le blocus de Gaza en vigueur depuis 3 ans rend encore plus évident le mépris total des dirigeants israéliens pour les règles du droit international.

Nous écrivons en tant qu'organisations représentatives d'universitaires de nos pays opposés aux violations du droit international et des droits de l'homme. Ce

massacre par les forces armées israéliennes ne fait que souligner la nécessité pour les universitaires de conscience de tous pays de montrer leur solidarité avec leur collègues assiégés dans les territoires palestiniens occupés en boycottant les institutions universitaires israéliennes – dont la complicité avec l’occupation, la colonisation et le siège a été abondamment documentée. Il s’agit là d’une participation à la campagne mondiale de Boycott-Désinvestissement-Sanctions à laquelle appelle la société civile palestinienne.

La communauté internationale doit maintenant reconnaître que son assentiment constant, voire son soutien ouvert ou implicite, à la politique israélienne, sans considération pour les règles de droit, est un facteur générateur clé de la tragédie en cours.

Les soussignés demandent une enquête internationale indépendante sur les événements qui eurent lieu le 31 mai. Nous appelons l’Union Européenne, nos gouvernements et les organismes internationaux à

- rappeler leurs ambassadeurs d’Israël pour souligner la gravité des actes scandaleux d’Israël ;
- imposer des sanctions contre Israël ;
- suspendre immédiatement les accords de coopération entre l’Union Européenne et Israël, et poursuivre ces pressions aussi longtemps qu’Israël continuera à violer le droit international, particulièrement par la poursuite de l’occupation et du programme de construction de colonies illégales, et par la transformation de la bande de Gaza en une prison à ciel ouvert au travers d’un blocus qui met sa population en grave danger.

Professeur Jonathan Rosenhead

Pour

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine

British Committee for the Universities of Palestine

Comissió Universitària Catalana per Palestina

A cinq heures de Paris

par Anne-Marie Faucon

A CINQ HEURES DE PARIS

Leon PRUDOVSKY

Israël 2009 1h30 **VOSTF**

C’est l’histoire d’un amour impossible... tiens donc ?

Un film pas polémique pour deux sous, où on ne voit même pas l’oreille d’un Arabe... Distribué par une adorable société de distribution, dont on programme quasi tous les films, il était prévu à Utopia Tournefeuille en sortie nationale le 23 Juin et on s’apprêtait à le caser en bonne place dans la nouvelle gazette que nous sommes en train de fabriquer quand, tout soudain, nous parvient l’écho de l’agression de l’armée israélienne contre les navires pacifistes qui voguaient vers Gaza... je ne vous en dis pas plus, vous avez tous suivi.

Que faire pour manifester de manière un peu visible la réprobation d’un petit cinéma citoyen de rien du tout ? Un petit cinéma qui s’est toujours fait avec enthousiasme le relais de tous les beaux films israéliens et des rares palestiniens diffusés en France, accompagnés de nombreux débats, et qui s’exaspère de voir Israël attaquer, au mépris du droit, des navires transportant du matériel d’urgence et des militants pacifistes réclamant la cessation du blocus de Gaza, cette prison à ciel ouvert dont le beau film Aisheen nous donnait encore sur la dernière gazette une vision désespérante. Depuis tant d’années qu’Israël s’assied avec la plus parfaite arrogance sur les résolutions successives de l’ONU, se bat les flancs de toutes les protestations (plus ou moins molles) des états occidentaux (ceux qui ont le fric et les armes) à chaque mise à mal du droit international... quelle arme reste-t-il à des citoyens lambda, qui excluent d’office les moyens violents, pour faire savoir que trop, c’est trop et qu’il serait temps que les choses bougent ? Les dockers suédois et sud-africains ont apporté leur réponse en refusant de décharger les bateaux israéliens accostant dans leurs ports ; nous, cinéma Utopia, avons décidé de déprogrammer ce film-là, À cinq heures de Paris*, à ce moment-là, question d’opportunité, de timing...

On a fini en effet par comprendre, au fil du temps et des pétitions, que nos élus, tétanisés par la crainte de mécontenter un état soutenu inconditionnellement par les Américains, feraient systématiquement passer la raison économique et donc celle du plus fort avant toute autre considération, en se contentant d’émettre des vœux pieux...

D'ailleurs qu'y a-t-il à cinq heures de Paris ?

Tel Aviv, jumelée avec Toulouse... Subventionnée par le Conseil Régional et organisée par la Chambre de Commerce France Israël, une flottille de décideurs toulousains bien nourris, frétilants à l'idée de trouver stimulation et échanges auprès de ces pirates de haute mer, sont partis le 4 Juin pour Tel Aviv. On s'interrogera au passage sur ces échanges d'une innocence toute relative puisque, parmi les multiples collaborations qui lient les deux villes, il y a celles qui tournent autour des drones dernier modèle (EADS/IAI), qui sont ce qu'il y a de plus sophistiqué dans les systèmes de combat... Des effusions qui ne s'arrêtent d'ailleurs pas aux portes de la ville rose puisque des soldats israéliens s'entraînent à la guerre électronique et à l'attaque de sites radar au milieu des pins des Landes, alors que nos soldats à nous, embrassons nous Folleville, devraient, si l'on en croit le Canard Enchaîné du 2 juin, partir s'entraîner incessamment à la guérilla maritime (euh ! urbaine) dans les territoires palestiniens et au Liban. Dans ce contexte-là, de violence et de haine, la déprogrammation d'un film peut sembler bien mignonne et bien dérisoire... Pourtant, à voir la quantité d'appels de tous les médias de France et de la planète dès l'annonce (par le distributeur) de notre décision, on se dit que tout petits et tout isolés que nous sommes, on a mis le doigt sur la seule façon de faire entendre notre désapprobation. On programme à la place le très beau film de Simone Bitton, RACHEL (un film qui a été très peu passé par les salles de cinéma en France, sans que personne ne s'en indigne), qui nous semble beaucoup plus d'actualité. Voir le [site](#).

* On n'a rien contre ce gentil petit film que nous nous engageons à programmer au premier signe de lever du blocus israélien de Gaza.

Anne-Marie Faucon est coresponsable des [cinémas Utopia](http://www.cinemas-utopia.org/) (<http://www.cinemas-utopia.org/>)

Lettre de Anne-Marie Faucon coresponsable des Cinémas Utopia à Frédéric Mitterrand

Le 10 juin 2010

Monsieur Frédéric MITTERRAND

Ministre de la Culture,

3 rue de Valois

Monsieur le Ministre,

Nous aimons les films israéliens, nous les diffusons abondamment, qu'ils soient soutenus par des fonds israéliens ou qu'ils soit indépendants de ces fonds dans leur production, et nous avons depuis toujours organisé une foultitude de débats autour de ces films. C'est dire si nous avons particulièrement été sensibilisés à tout ce qui touche à Israël.

Comment alors rester insensibles aux derniers événements et que faire ? Cesse-t-on d'être un citoyen parce qu'on travaille dans un cinéma ? Alors même que le cinéma, comme les autres moyens de la culture, nous interpelle sans cesse sur la situation du monde, nous incite à agir... Devions nous refuser ce que nous disent les films alors justement que la plupart des cinéastes israéliens manifestent une vive désapprobation quant à l'inhumanité d'une politique qui a trouvé une expression d'une violence extrême au large de Gaza ?

Remettons-nous dans le contexte : au moment même où nous bouclions la petite gazette que vous connaissez bien (et que vous trouverez ci-joint), où nous devons donc écrire sur cette jolie comédie douce-amère qu'est A cinq heures de Paris, nous parvient l'écho de l'assaut mené dans les eaux internationales par l'armée israélienne contre un convoi pacifique humanitaire : des morts, des blessés, parmi eux peut-être un garçon de Toulouse dont nous savions qu'il était sur un des bateaux... Comment dès lors écrire des choses douces et légères sur un film qui donne une si paisible image d'Israël, alors même que cela vient après des années de douleur pour les populations civiles qui habitent la bande de Gaza et à qui ces bateaux étaient destinés ?

Loin de nous l'idée de censurer quelque film que ce soit : A cinq heures de Paris est programmé dans 80 salles en France et bénéficie du soutien d'un des plus gros circuits d'exploitation du pays ; à Toulouse, il est prévu dans une autre salle d'Art et Essai... Ne pas le programmer en sortie nationale est un geste symbolique et limité dans le temps qui n'a rien d'une censure, qui ne nuit pas à l'exposition et à l'exploitation du film (ce dont convient d'ailleurs volontiers son distributeur, Memento Films). Le film pouvant être prévu plus tard (par exemple à Avignon pendant le Festival, 3 ou 4 semaines après sa sortie)... comme cela nous arrive plein de fois.

Par contre l'actualité nous semblait justifier que la place laissée par le film soit occupée par une autre oeuvre magnifique, réalisée par la franco-israélienne Simone Bitton : [Rachel](#). Un film qui correspond parfaitement à cette mission de participation au débat démocratique qui est celle des salles des cinémas comme vous l'indiquez. Signalons au passage que 99 % des salles de France ont boudé ce film lors de sa sortie sans que personne ne s'en soucie...

La symbolique de cette déprogrammation momentanée nous a attiré les foudres des milieux concernés mais aussi de nombreuses réactions de sympathie qui expriment toutes le même désarroi : si les États, si l'ONU, si les associations qui plaident pour la Paix... si les Israéliens de l'intérieur eux-mêmes, ceux qui réalisent des films et ceux qui n'en réalisent pas, n'arrivent pas à faire entendre leur désapprobation et leur désir de paix... que reste-t-il comme possibilité de réaction pacifique pour faire entendre sa voix ? Notre réponse a été cette déprogrammation ponctuelle, dans la droite ligne des appels à un boycott plus ou moins radical lancés par Jane Fonda, Ken Loach, par certains groupes de rock, par des écrivains (Henning Mankell en particulier) et bien d'autres encore... relayés à l'intérieur même d'Israël par des intellectuels, des artistes et des groupes qui ne voient plus d'autre moyen de faire infléchir la dureté d'un état sensible à l'image qu'il donne de lui.

Fallait-il faire ce geste de (dé)programmation ? Ne le fallait-il pas ?... Nous n'avons pas de certitudes. Néanmoins, je vous confirme que nous faisons actuellement tout pour que le débat ne s'arrête pas à des invectives simplistes, et que le fond de notre réaction soit comprise pour ce quelle est : un appel à la prise en compte de cette souffrance que nous partageons avec beaucoup. Nous appelons la paix et la tolérance de nos vœux mais elle ne saurait avoir lieu si chacun campe sur des positions réductrices, se résumant à des slogans plus ou moins injurieux et où l'autre n'est plus entendu. Nous prévoyons un large débat avec des réalisateurs israéliens qui ont déjà donné leur accord et avec d'autres sur le sens de la création, de la production et sur l'implication des oeuvres culturelles dans notre vie collective.

Je précise que le film de Leonid Prudovsky sera donc programmé dans nos salles à partir de la mi-juillet et qu'il est d'ores et déjà prévu à Utopia Avignon pendant la période du festival.

Je vous prie de trouver par la présente, Monsieur le Ministre, toute l'expression de notre profonde considération.

Anne-Marie FAUCON

Coresponsable des [cinémas Utopia](#)

Carte Blanche : La Belgique, complice de crimes de guerre ?

A la suite de l'attaque meurtrière israélienne sur la flottille humanitaire Free Gaza, une "carte blanche" (texte ci-dessous) a été rédigée par des professeurs d'Universités et divers acteurs de la société civile. La publication de ce texte a été refusée par les deux quotidiens belges francophones de référence, Le Soir et La Libre Belgique ainsi que par le quotidien français Le Monde. L'argument avancé par les trois journaux est identique : « Manque de place ! ». Il est à noter qu'entre l'envoi de notre texte à La Libre Belgique et la réception de leur réponse négative : il s'est exactement écoulé 18 minutes ... Les auteurs sont aussi consternés par ce triple refus que par la gravité des faits qui ont suscité le texte. Contournant ce rejet d'ouvrir un débat à la hauteur de l'indignation planétaire qu'à provoqué le dernier crime de l'État d'Israël, nous avons entrepris de faire circuler ce texte en dehors des médias traditionnels. Nous vous invitons à le diffuser largement. Sa circulation virale démontrera la futilité des efforts de ceux qui pensent qu'il est encore possible aujourd'hui d'étouffer un débat légitime et nécessaire.

Olivier Mukuna

La Belgique, complice de crimes de guerre ?

En 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies adopte une résolution condamnant l'absence de collaboration d'Israël à l'enquête de la commission conduite par le juge Goldstone. Son [rapport](#) concluait que des « actes assimilables à des crimes de guerre et peut-être, dans certaines circonstances, à des crimes contre l'humanité » avaient été commis par l'armée israélienne et des militants palestiniens lors de l'offensive militaire israélienne contre Gaza fin décembre 2008. Que fait la Belgique lors du vote de ladite résolution ? Elle s'abstient !

1,5 millions de Gazaouis survivent dans une bande de terre équivalente à 1% de la superficie du territoire belge, en situation de catastrophe humanitaire depuis l'embargo illégal imposé par Israël en juin 2007. Un convoi civil maritime tente de forcer ce blocus en apportant une aide humanitaire aux assiégés. Il est assailli dans les eaux internationales par les militaires israéliens qui tuent, blessent ou enlèvent un nombre encore indéterminé de civils dont 5 Belges. Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU vote une résolution relative à la mise en place d'une "mission d'enquête internationale". Que fait la Belgique ? Elle s'abstient !

Le blocus de Gaza est justifié par la prise du pouvoir par le Hamas en juin 2007. Mais pourquoi celui-ci ne pourrait-il pas exercer le pouvoir, alors qu'il a gagné les élections en janvier 2006 dans l'ensemble du territoire plus ou moins administré par les Palestiniens ? En quoi le Hamas serait-il moins légitime que le parti d'extrême-droite du ministre israélien des Affaires étrangères ?

Le Hamas est accusé de vouloir détruire Israël, ce qui est supposé justifier toutes les sanctions contre les habitants de Gaza. Mais la revendication fondamentale du Hamas, comme de tout le mouvement national palestinien depuis la création d'Israël en 1948, c'est le droit au retour pour les réfugiés expulsés ou ayant fui à l'époque. Au nom de quoi refuse-t-on à des réfugiés de rentrer chez eux après un conflit ? De plus, ce droit est sanctionné à la fois par l'article 13 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme et par la résolution 194 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Mieux, comment peut-on considérer qu'un « peuple » a le droit de « revenir » sur une terre habitée par ses supposés ancêtres il y a 2000 ans, mais que les habitants de cette terre en 1948 ou leurs enfants n'ont pas ce droit ?

En pratique, le mouvement national palestinien, y compris le Hamas, accepte de renoncer à ce droit et se borne à demander l'établissement d'un Etat palestinien sur les seuls 22% de la Palestine historique conquis par Israël en 1967. Plus globalement, un plan de paix adopté par le Sommet arabe en 2002 propose la reconnaissance d'Israël par les Etats arabes en échange de son retrait des territoires conquis en 1967. Ceux-là même que la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU exige qu'Israël évacue.

Depuis le « processus de paix » d'Oslo, qui remonte à 1993, cette solution -deux Etats pour deux peuples - est bloquée. Mais par qui ? Comment peut-on penser que c'est le faible, celui qui n'a pas d'Etat, qui empêche le

fort de lui en octroyer un ? Quand la résistance palestinienne est non violente, on étend la colonisation. Quand elle devient violente, Israël en prend prétexte pour justifier l'arrêt des négociations.

Guerre du Liban, blocus et assauts contre Gaza, assassinats ciblés de leaders politiques palestiniens, extension constante des colonies, et aujourd'hui, attaque en haute mer de civils ressortissants de plus de 40 pays différents. A chaque fois, Israël oppose la même justification : sa raison d'Etat prime sur le droit et les institutions internationales. Un tel mépris de la Communauté internationale n'est possible que par la complaisance conciliante des gouvernements des Etats-Unis et de l'Union européenne.

Sans doute les pacifistes du Free Gaza Flotilla n'avaient-ils plus grande confiance dans les organisations internationales pour exprimer leur refus du blocus de Gaza. Ils ont cher payé, certains de leur vie, la lâcheté de leurs représentants politiques, souvent si prompts à condamner verbalement Israël pour mieux occulter leur obstruction à toute action coercitive sanctionnant l'état hébreu. La récente adhésion d'Israël à l'OCDE à l'unanimité de ses membres, dont la Belgique, n'est pas faite pour les contredire.

Faut-il rappeler qu'en 2007 la Belgique fut le cinquième exportateur d'armes européen vers Israël ?

Faut-il rappeler que les aéroports belges demeurent des points de passage obligés pour les importations israéliennes ? Que l'Union Européenne est le premier partenaire commercial d'Israël ?

Faut-il rappeler que le droit international reconnaît la légitimité de la résistance armée en cas d'occupation ? Que face à la répression coloniale, les peuples recourent bien souvent à la violence, y compris parfois sous des formes terroristes ?

Faut-il rappeler que l'immense majorité du monde non occidental, ainsi qu'une partie croissante de notre opinion publique, s'indignent de la duplicité de nos représentants politiques et considèrent que celle-ci discrédite nos principes et valeurs démocratiques ?

Il convient donc de prendre acte de la complicité passive de nos Autorités et de balayer devant notre porte : comment pouvons-nous en tant que citoyens de Belgique nous désolidariser de l'ethnocide en cours des Palestiniens ?

Notre intérêt bien compris doit nous mener à répondre positivement à l'appel de la société civile palestinienne demandant le boycott d'Israël tant qu'il violera le droit international.

Jamila Bouajaja (Economiste ULB)

Jean Bricmont (Professeur UCL)

Souhail Chichah (Economiste ULB)

Jean-Marie Dermagne (Avocat et ancien Bâtonnier)

Jamal Essamri (Sociologue)

Oscar Flores (CRER - Coordination de solidarité avec les réfugiés)

Bahar Kimyongür (Membre du Front populaire - Turquie)

Olivier Mukuna (Journaliste)

Monique Mbeka Phoba (Réalisatrice)

Anne Morelli (Professeure ULB)

Nouria Ouali (Sociologue ULB)

Pierre Piccinin (Professeur Sciences-Po Ecole Européenne)

Aurore Van Opstal & Abdellah Boudami (Co-auteurs de « Israël, parlons-en »)

«I like the idea of a boycott because it's so all-American» (1)

By Michael Harris

The growing campaign for an economic boycott of the state of Arizona, after its adoption of a law authorizing police officers to stop suspected illegal immigrants and demand proof of citizenship, reminds me how differently the tactic is seen in France and in the United States. Boycotts in my country are not only recognized as a legitimate means of expressing political disagreement ; as a result of our history they have developed into a fundamental instrument of democracy and a force for bringing about social change that is popular and independent of the established structures of government. Proposing a boycott leads to a vigorous

and more or less thoughtful debate in the media between those in favor and those opposed — the campaign to boycott Arizona is no exception — but both sides understand that the debate hinges on two questions, and they are political questions : whether a boycott is justified, and whether it will lead to the desired effect. In France, on the other hand, calls to boycott, when they reach the public arena at all, tend to be discussed at an inappropriately high level of abstraction ; the legitimacy of boycotts in general has to be reestablished and an individual boycott presents a moral rather than political problem. Nowhere is this more apparent than in the campaign for an academic and cultural boycott of Israel, proposed by a range of Palestinian civic organizations and adopted by their supporters in a number of countries, including France, where the campaign has been faced with an unprecedented degree of official opposition. The debate over this campaign has to be brought down to earth and its significance evaluated on pragmatic political grounds. Failure to do so has obscured the fact that the status quo has important political consequences, not only for the principles of international law, but even within France itself.

Boycotts are at least as old as the American Revolution : the Boston Tea Party, a boycott of British goods before the word "boycott" had been invented, remains a powerful symbol of American freedom for left and right alike. The Montgomery bus boycott, launched in 1955 by Rosa Parks' act of resistance to racial discrimination and led by a young Martin Luther King, Jr., established the boycott as the exemplary tactic in the non-violent struggle for social justice (2). There have been other boycotts of great historic significance : the grape and lettuce boycotts organized by the United Farm Workers in the 1960s and 1970s — as a teenager I stopped eating grapes for five years — led to their recognition as union representatives for migrant workers ; the international boycott of apartheid South Africa grew into a massive movement in the United States in particular. But I want to stress that there is nothing controversial or particularly radical about the boycott tactic in itself. At any given time there must be hundreds of boycott campaigns active in the United States. In the 1980s my professional organization discussed the possibility of boycotting those states that failed to pass the Equal Rights Amendment, guaranteeing equality of women and men. Millions around the world supported the boycott launched in 1977 to protest Nestlé's marketing of infant formula ;

at any given moment during my adult life there have been several active boycotts of Coca-Cola, for any number of reasons ; as I write these lines, consumer boycotts have been called to protest animal testing, industries whose lobbies deny global warming, the Lonely Planet series because they publish a travel guide to Burma, and corporations prospecting for oil in the Canadian tar sands. (3) The right-wing also plays the game : supporters of the 2003 Iraq war called for a boycott of French products in response to France's failure to support the invasion.

The situation in France is very different. Here, call to boycott can be interpreted as an "obstruction of the normal [exercise] of an economic activity" and as such as a form of illegal discrimination. A French citizen may refuse to purchase certain products — let's say Israeli products, since that's where this article is headed — and is even allowed to publicize this refusal, but to call on others to follow one's example is forbidden by the law. Some legal experts have argued that only the State can declare a boycott. The practice is in this way acquires a mystique, a sense of being the prerogative of a caste from which most of us are excluded, that to an American seems totally undeserved, and indeed damaging to democracy.

It's worth spelling out the implications of the Arizona law. Here is the text that sparked the boycott :

B. FOR ANY LAWFUL CONTACT MADE BY A LAW ENFORCEMENT OFFICIAL OR AGENCY OF THIS STATE OR A COUNTY, CITY, TOWN OR OTHER POLITICAL SUBDIVISION OF THIS STATE WHERE REASONABLE SUSPICION EXISTS THAT THE PERSON IS AN ALIEN WHO IS UNLAWFULLY PRESENT IN THE UNITED STATES, A REASONABLE ATTEMPT SHALL BE MADE, WHEN PRACTICABLE, TO DETERMINE THE IMMIGRATION STATUS OF THE PERSON. THE PERSON'S IMMIGRATION STATUS SHALL BE VERIFIED WITH THE FEDERAL GOVERNMENT PURSUANT TO 8 UNITED STATES CODE SECTION 1373(c).

In plain English, the law requires Arizona police officers to check the immigrant status of anyone if there is "reasonable suspicion" the person is in the country illegally. "Reasonable suspicion" translates to "suspicious" physical appearance. Concretely, according to Arizona congressional representative Raúl Grijalva, one of the first to call for a boycott of his home state,

"The state has said, in effect, that if you're walking down the street and forgot your wallet at home, you could be hauled downtown because you look like an undocumented immigrant." (Grijalva, Huffington Post, April 30, 2010)

This is *racial profiling* ; in France it's known as "contrôle au faciès". The practice, though much more widespread in France than the authorities are willing to admit, is at least formally forbidden by French law. The Arizona law makes it official policy of the state. You, a French citizen driving across the state of Arizona, can expect to be stopped by the state police if you look like an illegal immigrant ; in other words, if you are the sort of citizen subject in France to "contrôle au faciès". Just like home !

It has to be said that the new law will be keeping Arizona police busy. Current estimates are that 29% of the state's population is Hispanic and another 5% Native American, placing Arizona among the top states in both categories. More than 1/3 of the state's population can be "reasonably suspected" of being illegal aliens.

Calling for a boycott in the United States is not without risk — Grijalva had to close several of his offices in the state after receiving death threats — but it is not an unusual or extreme measure. Grijalva has been joined by civil rights leaders across the country ; by a group of interstate truckers ; by a long list of cities, including Los Angeles, Boston, Oakland, New York, all of which have voted partial or total economic boycott resolutions ; by another long list of organizations that have cancelled conventions and meetings, starting with the American Immigration Lawyers Association ; and by major league baseball which is threatening to move next year's All Star Game. Arizona's new immigration law is the civil rights issue of the year, and the boycott spontaneously and dramatically arose as the response of choice.

No one should be surprised by this reaction. A great many people support civil rights on principle and are naturally outraged by the prospect of police mistreatment of Arizona's citizens on racial grounds. But the boycott is also a legitimate expression of self-interest, evident in each of the cases mentioned above. Nearly 40% of major league baseball players are Latin American nationals or of Latino origin. Many of the municipal councillors in the major cities listed above, and millions of citizens, bring an air of foreignness wherever they go, including Arizona.

The interstate truckers mentioned above are all Mexican American. One was quoted in the Miami Herald :

"We're Hispanic ; we're Mexican, We've been saying, 'Are we going to be getting stopped on our way to the store when we're walking to get lunch somewhere ?'"

By passing this law, the Arizona legislature has warned these people — baseball players, municipal councillors, truckers, or tourists visiting the Grand Canyon — that when they enter the state they expose themselves to abusive treatment, incarceration, or worse. A part of the country has been declared off limits, at least for those accustomed to a certain level of respect for their civil rights, to a substantial segment of the national population. The risk is not abstract (4) and it raises questions that deserve to be taken seriously in Europe as well. Anyone heard speaking a language other than English in Arizona, or speaking English with any sort of European accent, can be considered at "reasonable suspicion" of being an illegal immigrant. But some Europeans are going to be treated with more suspicion than others, for reasons having everything to do with their physical appearance. More than 10% of the French population belongs to this category. Should European funds be sponsoring participation in business or scholarly meetings in a state where a great many Europeans cannot walk to the store without fear of getting stopped ? Or should Europeans who look "suspicious" be excluded from these meetings — for their own protection ?

Much closer than Arizona — on Europe's doorstep, as they say — is a country where discrimination on the basis of physical appearance, or name, or religion, is a matter of national policy and is encoded in the legal system. In fairness, more than one country fits that description, but the one I have in mind, Israel, is the only country outside Europe whose gradual integration into the European economic, scientific, and cultural spheres is an official priority of the European commission. The entire body of Israeli law is founded on explicit discrimination in favor of Jews, and therefore against Israeli citizens who are not Jews. This discrimination applies primarily, but not exclusively, to Palestinians with Israeli citizenship — Palestinian residents of the occupied territories, including East Jerusalem, are subject to much more stringent discrimination — and as such runs counter to the human rights codes (5) required of candidates for membership in the European Union, for example. Paragraphs can be filled listing the specific areas in

which the law explicitly favors Jews, and long articles can be written detailing how the laws and practices based on these laws define distinct conditions of life for Jews and non-Jews in Israel ; a few instances, mentioned below, suffice to provide the general picture.

It is not hard to argue, and indeed it has frequently been argued, that the system of discrimination in place in Israel — not in the occupied Palestinian territories, in Israel itself — fits the technical definition of apartheid provided in various bodies of international law (6). I don't want to dwell on terminology. (7) The point has not been made often enough that by integrating Israel into Europe — economically, scientifically, culturally, or otherwise — Israel's practices of discrimination, whatever one wants to call them, are also being imported into Europe. Just as Arizona's new immigration law classifies a great many Americans "reasonably suspicious" on the basis of physical resemblance to members of a group explicitly excluded, a European visitor to Israel who looks like a Palestinian can expect to be singled out for special treatment by authorities in a variety of situations, and to attract the unwanted attention of the law for appearing to fail to respect the legal restrictions that apply to non-Jews in Israel.

In other words, Arizona's new law violates the principle of equality for American citizens everywhere, just as Europe's cooperative agreements with Israel violate the principle of equality among Europeans. In both cases, they create de facto a category of citizens who cannot enter the territory in question without risking an unacceptable degree of harassment.

Discrimination starts at the airport.

"The discrimination that I have experienced at the airport and borders is obvious and routine for every Palestinian who passes through Israel's borders. When they take me to the special room for the additional checks, I can jump right into an Arabic conversation with the travelers already waiting there. They usually have Palestinian roots as well. Jewish Israelis and most foreigners with no Palestinian affiliations pass by border control without any difficulty, hardly realizing, or caring, that Palestinians and their friends are stopped and taken aside to suffer a humiliating search." (8)

It continues at the gates of the university.

"The Hebrew University, for instance, demands a police-issued "character reference" certificate from non-student Palestinian visitors to its campus, supposedly to ensure they are not terrorists. This demand is not required of Jewish visitors." (9)

European nationals with suspicious features are advised not to go off the beaten path :

"There are more than 700 ... rural communities — mostly kibbutzim and moshavim — that bar non-Jews from living there. They control most of the inhabitable territory of Israel...record." (10)

The quotation was taken from an account of the refusal of elected officials in the agricultural community of Nevatim to allow a Jewish couple, the Zakai's, to rent their home to Bedouin friends :

"according to Mrs Zakai, the council head, Avraham Orr, rang to say the Arabs would be accepted in Nevatim "over my dead body"" (11)

But it's not much better in urban areas.

The term mixed city is often used in Israel to refer to cities where Jews and Arab-Israelis live side by side. Even applying the phrase liberally, mixed cities are the exception rather than the rule in Israel, inhabited by less than 10% of the population. (12)

Residential segregation, it should be emphasized, is not a matter of choice for Arab-Israelis : according to Ha'aretz reporter Haim Yacobi, "It is the product of intentional policy, mostly implicit but occasionally explicit, operating according to ethno-national logic." Yacobi adds

"In addition to long-lasting discrimination against Arabs in planning procedures and housing projects, several projects in mixed cities are promoted for Jewish residents only, such as Ramat Elyashiv in Lod and housing projects funded by private organizations in Ramle. In some mixed cities, disenfranchisement takes the extreme form of separation barriers and walls, creating segregated Jewish and Arab communities, as in the case of the (Jewish) Ganei Dan and (Arab) Joarish neighborhoods in Ramle, which have an actual wall running between them." (13)

Even Europeans who are not suspicious by virtue of their appearance are subject to the consequences of Israel's politics of discrimination if they have made suspicious choices in their lives. For example, choosing to marry a Palestinian :

« Comme vous êtes mariée avec un Palestinien, pour la sécurité d'Israël, nous ne pouvons vous laisser entrer. Vous devez faire demi-tour et revenir par le pont Allenby [la frontière terrestre avec la Jordanie]. Nous allons vous renvoyer en France. Vous prendrez l'avion à 5 h du matin. » (14)

Although she was carrying an official invitation from the French consulate at Jerusalem, this French anthropologist, married to a West Bank Palestinian, spent the night in an unheated cell at the airport retention center, then was put on the 5 AM flight to France, as promised. But whatever one's appearance, nationality, or marital status, feeling too strongly about Palestinian political and civil rights can be grounds for special treatment.

The immigration official said I could either leave willingly or under duress. Since my attorney was attempting to fight deportation, I said I would refuse to leave before the appeal. And now, I wanted to speak to a representative from the US Consulate as well.

They took me to security where both my body and my bags were thoroughly searched. A woman identifying herself as the head of security questioned me for about 40 minutes. She went through my passport, asking me why I had been to Egypt, Jordan and Morocco. I explained that it was mainly as a tourist, but I had also had some meetings, then asked her why she didn't also ask me about France, Spain, Switzerland, the UK, and Mexico, which were also in my passport. She also asked what I had been doing in Gaza in 2003 when I entered through Erez. She wanted details about my work and my friends (which I didn't give). She asked me about professional cards in my wallet and about 2 pamphlets in Arabic from Egypt about aiding Gaza, (which were never returned to me). (15)

In my experience, the security check at Israel's Ben-Gurion Airport was much more exhausting on the way out than on the way in. At the end of my first trip, when I spent a term teaching at a Palestinian University, I was told I would not be allowed to board my flight back to Europe if I did not provide the names of my Palestinian contacts. Although I refused, they let me board at the last minute, after emptying my bags and subjecting me to a strip search, which by all accounts (including the last two quoted) is standard airport procedure. On my next two trips, I followed the advice of Israeli friends and simply didn't mention that I had met with Palestinians (Israeli citizens or not, it doesn't seem to make a difference).

Now it's true that most Europeans do not have Islamic names or Arabic accents or Palestinian antecedents, and if they take care during their touristic, cultural, economic, or academic visits to Israel to avoid the company of Palestinians — especially those living in the occupied West Bank, not to mention Gaza — then they will enjoy all the comforts of their Israeli Jewish counterparts, and the inevitable interrogation at the airport security desk on the way out will most likely be brief. It's also true that most U.S. citizens, including 2/3 of Arizona's residents, have the kind of complexion, bearing, accent, and manner of dress that will not raise the suspicions of the sharp-eyed Arizona sheriffs and their deputies. Nevertheless, knowing that some of their fellow citizens cannot enjoy Arizona's famed desert landscape without running the risk of an ugly encounter with the state police is enough to convince increasing numbers of Americans, including elected governments, to boycott the state until the new immigration law is repealed. I wonder when Europeans will be ready to hold Israel to the same standards.

Michael Harris est Professeur à l'Université de Paris 7 et secrétaire de l'[AURDIP](#).

(1) Robert McCartney, Start Arizona boycott with baseball, Washington Post, May 3, 2010.

(2) Although it was by no means the first action of its kind — the National Negro Convention of 1830 already called for refusal to purchase slave-made products.

(3) From the As and Bs of the alphabetical list on the Ethical Consumer website (<http://www.ethicalconsumer.org/Boyc...>).

(4) See for example <http://www.msnbc.msn.com/id/3699874...> , <http://www.azcentral.com/arizonarep...>

(5) The so-called Copenhagen criteria require a candidate country to have "stable institutions that guarantee democracy, the rule of law, human rights and respect for and protection of minorities."

(6) For example, the Rome Statute of the International Criminal Court characterizes apartheid as "an institutionalised regime of systematic oppression and domination by one racial group over any other racial group or groups and committed with the intention of maintaining that regime."

(7) Personally I'm not attached to the use of the Afrikaans word for "separateness" to describe a system that in its particulars is quite different from that in place

for much of the twentieth century in South Africa. It leads to silly objections by Israel's supporters ; thus Eric Marty, writing in Le Monde, pointed out that, in contrast to South Africa, there is apparently no restriction of blood transfusions between Jews and non-Jews in Israel. More seriously, it obscures the very important difference that South African apartheid was instituted as a way to exploit the labor of the black majority while denying them civil rights ; in Israel the very presence of non-Jews is a problem for Zionism.

(8) B. Awad, Palestinian-Americans : Banned from Israel (and Palestine too), at <http://www.alexawad.org/details.php?ID=9>

(9) "When [the university security department] realized from the names that Palestinian citizens of Israel were involved, they replied with an email stating that "every participant planning to come to the university who is a minority member must bring an (official) character reference." 'Minority member' is an oft-used racist term in Hebrew to refer to Palestinians." Alternative Information Center, October 2006.

(10) Text of a talk delivered by Jonathan Cook to the fifth Bilin international conference for Palestinian popular resistance, held in the West Bank village of Bilin on April 21, online at <http://www.zcommunications.org/big-...>

(11) <http://www.middle-east-online.com/e...>

(12) N. Jeffay, Israel's Mixed Cities on Edge after Riots, Jewish Daily Forward, October 31, 2008.

(13) H. Yacobi, Separate and unequal, Ha'aretz, October 17, 2008.

(14) "Since you are married to a Palestinian, for the security of Israel we cannot let you enter. You have to turn around and come back by way of the Allenby Bridge [the land border with Jordan]. We will send you back to France. You will fly out at 5 A.M." Véronique Bontemps, original article at <http://www.rue89.com/2009/12/01/fra...>

(15) Audrey Bomse, Israel Punishes Attorney for Insisting on Her Legal Rights, at <http://www.freegaza.org/index.php?o...>

Formulaire d'adhésion aux objectifs de l'AURDIP

- NOM et prénom :

- Adresse :

- Adresse email :

- Fonction :

- Institution :

- Matière :

Merci de remplir et d'envoyer ce formulaire à l'AURDIP, CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Vous pouvez aussi adhérer aux objectifs de l'AURDIP ou vous inscrire sur la liste de diffusion de notre Newsletter sur notre site :

<http://www.aurdip.org/>

Adhésion à l'AURDIP

Si vous adhérez aux objectifs de l'AURDIP, vous pouvez aussi devenir membre en vous acquittant d'une cotisation de 50 Euros par virement bancaire ou par chèque (voir ci-dessous).

Soutien financier à l'AURDIP

L'AURDIP a besoin de votre soutien financier. Nous avons besoin de fonds pour financer nos activités, des réunions publiques, l'impression des dépliants et de l'ensemble des dépenses de la campagne.

Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation ou effectuer un don par virement bancaire :

Domiciliation: La banque postale, centre financier 75900 Paris cedex 15

Numéro de compte: 5593484E020

IBAN: FR58 2004 1000 0155 9348 4E02 029

BIC: PSSTFRPPPA

ou en envoyant un chèque au :

Trésorier de l'AURDIP, CICP, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Vous recevrez un reçu qui vous permettra une déduction fiscale.

Pour plus de détails, veuillez contacter tresorier@aurdip.fr

AURDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) est une organisation française d'universitaires créée en liaison avec la Campagne Palestinienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël (PACBI) et avec l'organisation britannique BRICUP.

Notre site web est www.aurdip.org/

Pour nous écrire newsletter@aurdip.fr